

Nekr F

0009

115 f
Zentralbibliothek Zürich

FEER-HERZOG

NOTICE BIOGRAPHIQUE

(Extrait du *Journal de Genève*.)



GENÈVE

IMPRIMERIE CHARLES SCHUCHARDT

1880

FEER-HERZOG

NOTICE BIOGRAPHIQUE

(Extrait du *Journal de Genève.*)



GENÈVE

IMPRIMERIE CHARLES SCHUCHARDT

1880

FEER-HERZOG

I

Il est des hommes dont la parole exerce une grande influence sur les destinées de leur pays ; il y en a d'autres qui sont surtout hommes d'action, de volonté, de persévérance, de ténacité, de travail. L'éminent citoyen dont nous allons essayer de retracer brièvement la vie appartient manifestement à cette seconde catégorie, et c'est surtout en rappelant des faits, en signalant les résultats obtenus, que nous pourrons faire comprendre à nos lecteurs l'étendue de la perte que vient de faire la Suisse.

Né en Alsace en 1820, de parents argoviens, le jeune Charles Feer fit son éducation première à Aarau, où son père était venu pour assurer à ses enfants le bienfait d'une

solide éducation suisse. Destiné à l'industrie dans laquelle son père avait déjà acquis une fortune importante, il éprouva les avantages d'études générales faites auprès d'esprits éminents dans les différentes branches des sciences. Aarau d'abord, puis Genève, où il passa dix-huit mois, lui fournirent l'occasion d'entrer en rapports avec des savants de premier ordre ; à Genève notamment, dans l'agréable cercle de la famille de M. le professeur Munier, il se lia avec des maîtres comme MM. Pascalis, le général Dufour, Auguste de la Rive, et y contracta des amitiés qui ont duré jusqu'à la fin de sa carrière, notamment celle de M. le conseiller national Chenevière.

A cette époque, la Suisse, malgré l'importance de son industrie, ne possédait pas encore de haute école scientifique, et le jeune Feer dut se rendre à Paris pour y suivre les cours de l'Ecole centrale des arts et manufactures ; en 1841, il sortait avec le diplôme d'ingénieur. Ce séjour en France, succédant à son séjour à Genève, et combiné avec la tendance naturelle de son esprit qui le portait aux sciences exactes, aux données précises, l'a définitivement préservé des tendances vagues du germanisme d'alors ; en outre, M. Feer rapporta de ses relations, fré-

quemment renouvelées et développées, avec les savants les plus distingués des pays français, une telle connaissance de notre langue qu'il lui était indifférent de s'exprimer ou d'écrire en français ou en allemand. Au Conseil national, lorsqu'il jugeait utile à ses vues de chercher à convaincre surtout ses compatriotes de langue française, il a fait, à maintes reprises, de longs discours en français ; plusieurs de ses ouvrages ont été écrits en français, sans que qui que ce soit les ait retouchés avant l'impression ; il est même devenu collaborateur de la *Revue des Deux-Mondes*, sans effort et de plain-pied.

A peine le jeune ingénieur sortait-il de l'Ecole centrale, que des circonstances de famille l'obligèrent à prendre immédiatement la direction de la fabrique paternelle, malgré son désir de pouvoir consacrer encore quelques années à des travaux mathématiques et à l'étude des sciences naturelles. — Son père, placé à la tête de la ville d'Aarau, lui laissa tout le poids des affaires. Il s'y consacra tout entier et avec succès. La politique ne l'attirait pas ; par sa famille et par son mariage avec M^{lle} Herzog, d'Effingen, il n'avait pas été poussé dans le mouvement qui agitait alors la Suisse et qui, en

Argovie surtout, avait pris un caractère particulièrement passionné.

Les événements de 1848 eux-mêmes ne réussirent pas à l'ébranler dans sa décision. — Mais, peu à peu, le sentiment que la Constitution fédérale avait enfin donné à la Suisse une base libérale pour marcher vers de nouveaux progrès, l'étude attentive de l'histoire de notre pays à l'époque de la République helvétique, l'exemple des grands patriotes argoviens Rengger, ministre de l'intérieur au commencement de ce siècle, et Stapfer, envoyé de la République helvétique à Paris jusqu'à l'Acte de Médiation, éveillèrent en lui le désir de se rendre utile à ses compatriotes.

C'est ce désir qui, à partir de ce moment, a dirigé toute la conduite de Feer-Herzog. Cet homme riche, heureux autant qu'on peut l'être par les biens de la terre, n'a plus eu d'autre pensée que celle-ci : « Travailler pour son pays ». Il a renoncé à toutes les jouissances de la fortune pour entreprendre un labeur opiniâtre, labeur de tous les instants, travail de jour, travail de nuit, travail chez lui, en voyage, à l'étranger, travail pendant les jours heureux, travail pendant la maladie. Depuis 1853 jusqu'à sa fin, depuis son entrée au Grand Conseil

d'Argovie jusqu'à la veille de sa mort, il n'a pas connu le repos.— Son énergie était telle qu'elle dominait les plus violentes douleurs. Nous nous rappelons l'avoir vu, en janvier 1870, à Paris où il était venu déposer devant la commission française d'enquête pour le renouvellement des traités de commerce, dicter pendant trois heures de suite un travail ardu (1) sur la comparaison du prix de la main d'œuvre, et des conditions générales de l'industrie de la Suisse et de la France, et cela au milieu de souffrances tellement violentes que sa figure se contractait continuellement. — Il y a deux ans, au moment où l'entreprise du Gothard menaçait de sombrer, Feer, revenu de Paris très malade à la suite de la conférence monétaire de novembre 1878, était arrivé à Aarau presque mourant. Abandonné par les médecins, il déclara aux siens qu'il avait le devoir de tout faire pour sauver d'une situation aussi compromise une entreprise nationale et la fortune de milliers de pauvres gens qui avaient eu confiance en lui ; qu'il ne devait pas mourir, et il se mit à dicter à ses enfants

(1) *Schweizerischer Zeuge von der wirthschaftlichen Kommission der französischen Kammer*. Zurich, 1870, Orell, Füssli et C^e.

d'une voix à peine intelligible, une série de notes et de travaux; il dicta deux nuits et un jour, ne pouvant presque pas prendre de nourriture, et malgré des souffrances intolérables.

Au bout de trois jours, il était guéri autant que son corps débile pouvait l'être, et, au mois de juin dernier, il siégeait encore à l'Assemblée fédérale en qualité de rapporteur de la loi sur le tabac et les alcools; il exprimait même, en riant, sa satisfaction d'avoir découvert un nouveau député vaudois, encore plus maigre que lui.

Le lecteur nous pardonnera ces deux traits de la vie intime de Feer-Herzog, parce qu'ils donnent la note de ce que cette enveloppe fragile renfermait de force morale. Chez lui, la lame d'acier a trop vite, hélas! usé le fourreau. Trois jours avant sa mort, il écrivait à notre ministre à Paris, M. Kern :

« La force de l'idée persiste encore; peut-être me relèverai-je, comme aussi un abaissement de la température peut très rapidement amener la crise fatale. »

Deux jours auparavant, il écrivait à un autre ami à Paris :

« Je marche sur le même sentier qui a mené votre beau-père au tombeau. Il est mort dans les principes qui seuls donnent de la valeur à l'homme. Nous ne pouvons être et

compter dans ce monde que par ce qu'il nous est donné de faire pour notre prochain d'une manière complètement désintéressée. »

Voilà le secret de la force de cet homme : *l'amour désintéressé de son prochain et de son pays.*

Nous allons maintenant rendre brièvement compte de ce que Feer a accompli dans son canton d'abord, puis dans le domaine plus étendu des affaires fédérales et même, nous pouvons l'ajouter, dans la sphère de plusieurs grands intérêts européens.

Comme nous l'avons dit plus haut, Feer-Herzog était entré, en 1852, plus ou moins contre son gré, dans le Grand Conseil du canton d'Argovie. — M. Haberstich, son collègue argovien au Conseil national, a rappelé sur sa tombe que, depuis trente ans, aucune œuvre importante n'avait pu se passer de son concours, et que la plupart d'entre elles, dans le canton, avaient été directement provoquées et dirigées par lui. Gaz d'Aarau, canalisation de la ville, collège monumental, routes, établissements financiers (1), partout on retrouve en Argovie

(1) *Dekrets-Vorschlag über Errichtung einer Leihbank*, 14 mars 1854.

Die aargauische Bank, ihre Einrichtungen und Leistungen, 1868.

Die aargauische Südbahn, 1872.

la trace de cette infatigable activité (1). — La *Nouvelle Gazette de Zurich* rappelait récemment que Feer a été rapporteur de la loi de 1855 sur l'impôt, de la loi de 1856 sur les moteurs hydrauliques, des lois de 1857 sur le pénitencier de Lenzbourg et sur le dessèchement des marais de la Reuss; des lois de 1865 sur les écoles et sur la subvention pour le Gothard, de la loi créant l'établissement d'aliénés de Kœnigsfelden, etc., etc. Il s'est aussi beaucoup occupé des recherches destinées à doter l'Argovie de mines de houille (2) et a dépensé pour cette entreprise aussi nationale qu'infructueuse des sommes assez importantes.

C'est surtout la fondation de la Banque cantonale d'Argovie qui a révélé à ses concitoyens toute la portée de l'intelligence de Feer; deux fois il fit rejeter par le Grand Conseil les propositions du gouvernement et finit par leur substituer un projet individuel qui a fait la prospérité de cet établissement de crédit, à la tête duquel Feer est resté depuis la fondation, et dont une notable partie des bénéfices a été consacrée à d'importantes œuvres d'utilité publique. La Ban-

(1) *Die Judenfrage vor dem grossen Rathe des Kantons Aargau*, 1862.

(2) *Bericht an die Aktionmäre*. Aarau, 1876.

que d'Argovie a servi de modèle à une série d'établissements analogues en Suisse, et malgré les attaques dont il est d'usage de nos jours de poursuivre ce genre d'institutions, le gouvernement argovien décerna à Charles Feer-Herzog, il y a peu de semaines, la grande médaille d'or pour les services rendus au canton par la Banque cantonale.

Ajoutons, comme exemple de fidélité rare d'un cercle électoral à son député et d'un élu à ses électeurs, que Feer a représenté de 1850 à 1880 la même circonscription au sein du Grand Conseil argovien, malgré les changements considérables survenus dans la politique fédérale ou locale. Feer a présidé à plusieurs reprises le Grand Conseil de son canton.

C'est en 1857 que Feer-Herzog, après avoir décliné deux fois une candidature à l'Assemblée fédérale, accepta l'appel du 1^{er} cercle argovien et fut envoyé au Conseil national. Pendant huit périodes consécutives, la confiance de ses électeurs ne se démentit pas, bien que Feer ait toujours négligé, de la façon la plus complète, toute manœuvre, toute réclame, toute apparence de recherche de la popularité. Brusque, souvent peu affable, soit par surcroît d'occupations,

soit par suite de sa santé chancelante, Feer n'avait guères ces dons extérieurs qui attirent la sympathie; il s'imposait par la force de son travail, par l'honorabilité de sa vie, par la puissance de ses conceptions. Nous avons connu de modestes employés de Feer-Herzog, qui, séparés de lui depuis fort longtemps, avaient conservé envers leur chef la plus touchante affection; et cependant, quelle que fût leur ardeur au travail, jamais il ne les remerciait; mais disaient-ils, « M. Feer travaillait dix fois plus que nous, ne se remerciait jamais lui-même, et savait prouver par des actes combien il pensait constamment aux autres. »

II

Sur le terrain fédéral, abordé par Feer-Herzog en 1857, il conquiert rapidement une autorité incontestée dans tout ce qui concernait l'économie politique. Finances (1),

(1) *Bericht an das eidgen. Finanz-Departement über die Banknotenfrage.* 21 septembre 1870.

traités de commerce, tarifs douaniers (1), expositions (2), chemins de fer, monnaies, toutes ces grandes questions ont été l'objet de ses constantes préoccupations ; il était devenu un des conseillers intimes du pouvoir exécutif fédéral, et son action, bonne ou mauvaise, a été souvent prépondérante. Les questions militaires seules n'ont jamais attiré son esprit.

Nous devons borner notre étude à quelques points particulièrement importants de la carrière fédérale de Feer-Herzog. Il y aurait trop à dire.

Rappelons, d'abord, avec la *Gazette de Zurich*, que Feer peut être considéré, avec M. le Dr Kern, « comme le père du traité de commerce franco-suisse. » Déjà en 1859, un an et demi avant la grande réforme tentée par Napoléon III pour faire entrer la France dans la voie d'un libre échange relatif, Feer

(1) *Rapport spécial de la commission du budget du département du commerce et des péages*, 27 juin 1862.

Ein Schweizer : Zeuge von der wirthschaftlichen Kommission der französischen Kammer, 1870.

Zur eidgenöss. Zollrevision. Deux discours, 11 et 26 juin 1878.

(2) *Rapports sur la participation de la Suisse à l'Exposition Universelle de Paris en 1867*. (Du 29 février 1868).

avait ouvert la campagne par une brochure (1) dans laquelle on trouve déjà les tendances agressives et le désir de représailles reprochés récemment au député d'Argovie en matière de tarifs douaniers. La conclusion de cette brochure est que « dans le « domaine du commerce, la Suisse est une « puissance avec laquelle les plus grands « États sont obligés de compter. » Il est vrai de dire qu'à cette époque, les tarifs français étaient à peu près prohibitifs.

La fermeté, l'opiniâtreté de MM. Kern et Feer ont rendu en 1864 de grands services à notre pays, parce que la conclusion du traité de commerce franco-suisse a été le premier pas dans la voie des conventions qui nous ont successivement liés à nos quatre grandes voisines et qui fonctionnent encore, tant bien que mal, à l'heure actuelle.

Ces conventions, malgré leurs sérieux inconvénients, malgré l'absence de réciprocité réelle, n'en ont pas moins ouvert, à l'époque de leur conclusion, plusieurs débouchés importants à notre industrie, et doublé le chiffre des échanges franco-suisse. Nous enten-

(1) *Deux lettres d'un négociant suisse à un négociant français sur les échanges commerciaux entre la France et la Suisse.* 21 mai et juin 1859.

dons ne pas diminuer la part de légitime reconnaissance due aux autres citoyens qui ont collaboré à ces grands actes internationaux, mais nous tenons à ne pas laisser oublier celle qui revient à Feer-Herzog.

Sans se laisser entraîner à des conclusions radicales, comme celles de l'École de Manchester, Feer a, du reste, toujours été l'ennemi ardent de la protection industrielle pratiquée de mauvaise foi; les journaux étrangers ont notamment reproduit son violent discours au Conseil national contre les scandaleux agissements de la douane des États-Unis. Avec sa droiture naturelle, il n'a pu résister au désir de flétrir publiquement (1) l'association des douaniers américains, qui, pour obtenir la moitié du produit des amendes, allaient mettre les scellés sur une maison de commerce, à propos de la saisie d'un seul envoi, afin d'obliger cette maison à payer une rançon pour pouvoir rouvrir ses bureaux; bien plus, ils procédaient à cette mise sous scellés dans *toutes les maisons* faisant un certain commerce (celui des gants, par exemple), parce qu'un seul importateur de gants avait fait une fausse déclaration —

(1) Bâle, imprimerie de la *Grenzpost*, séance du 26 juin 1878, Conseil national.

et cela aux États-Unis, chez les fils de ces colons qui se sont soulevés contre la Grande Bretagne par suite de vexations douanières ! En France, aux États-Unis mêmes, ce courageux discours de Feer produisit une grande impression.

Dans les dernières années de sa vie, Feer, tout en restant fidèle à ses principes libre-échangistes, voyait cependant en noir la situation de l'industrie suisse, et prenait aux Chambres fédérales une attitude que le *Journal de Genève* n'a pas toujours approuvée ; il croyait que nous pouvions menacer nos voisins de représailles et de guerre de tarifs ; son sentiment de l'équité était froissé de voir les produits étrangers pénétrer en Suisse en payant des taxes dérisoires, alors que nos exportations sont assujetties aux États-Unis, en France et ailleurs (l'Angleterre exceptée) à des droits énormes.

Sur ce point nous croyons toujours que Feer a fait fausse route et que ses projets de relèvement du tarif suisse, loin d'effrayer nos voisins, leur ont seulement servi de prétexte pour provoquer l'introduction de nouvelles taxes douanières. L'avenir démontrera qui avait raison, de Feer ou de nous ; en tous cas, nous espérons vivement que les craintes manifestées par le député

argovien à l'égard de nos industries nationales, ne se réaliseront pas.

En matière de chemins de fer, l'activité de Feer-Herzog avait commencé à se manifester lors de la création du réseau du Central Suisse. Dès 1852, il s'était prononcé pour la création, modeste mais pratique, d'une ligne longitudinale de Berne par Olten à Zurich, et d'une ligne transversale de Bâle par Olten sur Lucerne, ce qui préjugait, dans un avenir éloigné, l'adoption du Gothard comme grand passage alpestre. Feer a voué, jusqu'à la fin de sa vie, ses forces à la compagnie du Central, à laquelle il a rendu de grands services financiers et autres, et dont il a été le vice-président ou l'administrateur pendant 28 ans.

Cela nous amène à parler du chemin de fer du Gothard, qui a été la grande tâche et le tourment des dernières années de Feer-Herzog. On se rappelle que, dans la Suisse centrale, la lutte avait été très vive entre les partisans du Lukmanier et ceux du Gothard; M. Alfred Escher, après avoir longtemps réservé son opinion sur les passages alpestres et avoir même incliné pour le Lukmanier, s'était enfin déclaré hautement pour le Gothard. Des études approfondies avaient été faites, tant par le gouvernement italien

ou par les provinces subalpines intéressées (1), que par des ingénieurs suisses et allemands (2).

La passion locale, peut-être aussi certaines rivalités personnelles, avaient rendu la situation assez tendue. Feer-Herzog, partisan ancien et convaincu de la nécessité du Gothard, au double point de vue commercial et politique, dans l'intérêt des chemins de fer et de l'industrie suisse, comme dans l'intérêt d'un rapprochement politique et militaire de la Confédération avec le Tessin, publia, en novembre 1865, dans la *Revue des Deux-Mondes*, une étude très-vive, mais très

(1) Sulla ferrovia attraverso le Alpi elvetiche par M. Paleocapa, Turin, 1863. — L'Italia e la Svizzera nella questione della ferrovia delle Alpi, par Etienne Jacini. Milan, 1863. — Nuovi studi commerciali e tecnici per la scelta del passaggio attraverso le Alpi elvetiche. Turin, 1865. — Voir aussi divers rapports de MM. Oberty, Negretti, Biglia, Sismonda, Grattoni, Rombaux, De Vicenzi, Maestri, Depretis, Ruva et Bertina, publiés en français par le comité suisse du St-Gothard. Zurich, Burekli, 1869.

(2) Le chemin de fer du St-Gothard sous le rapport commercial, par MM. Koller, Schmidlin et Stoll. Zurich, 1864. — Le chemin de fer du St-Gothard sous le rapport technique, par MM. Beckh et Gerwig. Zurich, 1865. — Simplon, Gothard et Lukmanier, par M. Lommel. Lausanne, 1865. — Die schweiz. Alpenbahn, par C. Widmer, Zurich, 1865. — Die Lukmanierbahn, St-Gall, 1865.

impartiale, de la question. Aujourd'hui encore, où un grand nombre des idées développées dans ce travail sont devenues des lieux communs, on relit avec un réel plaisir cet exposé si sobre et si clair des grands points de vue qui divisaient notre pays.

Membre des divers comités d'étude du Gothard, Feer avait toujours espéré, à côté du concours de l'Italie et de l'Allemagne, obtenir l'appui du gouvernement impérial français ; né en Alsace, où il avait gardé de nombreuses relations, il considérait avec raison le Gothard comme appelé à desservir les intérêts de Mulhouse et des houillères de la Sarre.

Il fit donc de nombreux voyages à Paris pour amener M. Rouher à s'associer à cette entreprise, mais il ne put y réussir. Ceci soit dit en passant pour démontrer que les initiateurs de l'œuvre n'ont jamais été guidés par une pensée hostile à la France, comme on essaie souvent de le faire entendre à Paris et ailleurs.

Pendant toute cette période, Feer-Herzog a été constamment par voies et chemins ; on le rencontrait à Berne, à Berlin, à Francfort, à Florence, à Milan, à Gênes, à Paris, se mettant en rapport avec les hommes politiques, les députés, les grands chefs indus-

triels, et arrivant enfin, après la signature du traité de Berne et la constitution officielle de l'entreprise (15 octobre 1869), à la présidence du Conseil d'administration de la compagnie du Gothard, pendant que M. Alfred Escher en devenait le directeur.

Lorsque la situation s'assombrit, Feer, qui avait, comme toujours, mis une partie importante de sa fortune dans l'entreprise dont il avait la direction partielle, travailla avec la plus indomptable énergie à sa reconstitution (1).

Il a eu le bonheur de voir la fin de la crise financière de la compagnie, d'apprendre par le nouvel ingénieur Bridel que les devis ne seraient certainement pas dépassés, de lire la convention du Monte-Cenere signée au nom de la Confédération par son ami M. Welti; encore quelques semaines, et il aurait pu voir se réaliser son rêve; comme le dit la *Gazette de Zurich*, il ne lui a pas été donné de tressaillir de joie, en recevant la nouvelle de la chute du dernier morceau de granit formant barrière entre l'Europe du Nord et l'Europe du Midi. — Mais l'œuvre

(1) Discours prononcé au Conseil national par M. Feer-Herzog, sur la question du Gothard, séance du 1^{er} août 1878.

est là; la Suisse recueillera les fruits de la persévérance et de la grandeur de vues des Escher, des Feer-Herzog, des Welti et d'autres encore qui ont consacré à cette entreprise leurs forces et leurs talents. M. Escher y a presque perdu la vue dans les veilles et les travaux de toutes sortes; Feer-Herzog a certainement abrégé de beaucoup ses jours, en raison de son excitabilité nerveuse, qui lui faisait ressentir comme une douleur personnelle toutes les difficultés de la compagnie. Nous-mêmes nous en savons quelque chose.

Pendant que se préparait l'œuvre du Gothard, Feer acceptait la fastidieuse mission d'organiser la section suisse à l'Exposition universelle de Paris en 1867; il a, sur ce terrain aussi, ouvert une voie que d'autres ont pu suivre plus tard avec moins de difficultés. — La participation de la Suisse à l'Exposition de 1867 a été considérablement moins coûteuse qu'à Vienne en 1873 et à la seconde Exposition de Paris en 1878, en tout ce qui concerne les frais généraux; la compétence technique si considérable de Feer, son désir d'éviter des dépenses, lui ont permis de faire presque seul une série de travaux pour lesquels ses successeurs ont dû organiser un état-major. — Il trouvait,

du reste, dans le sentiment des services qu'il rendait à son pays, de quoi le dédommager de ces mesquines occupations de classement et d'étiquetage dans les travaux du jury; la Suisse avait reçu, en sa personne, l'honneur d'être représentée dans le conseil supérieur de l'Exposition, jury suprême composé de vingt des hommes les plus notables de l'Europe et même du monde civilisé. Le petit ingénieur, qui avait entendu à l'Ecole centrale les cours de l'illustre chimiste Dumas, siégeait à son tour à côté de son ancien professeur, en compagnie de Liebig, de Jean Dollfus, de Michel Chevalier, de Dupuy de Lôme et de tant d'autres illustrations. C'était là un hommage public rendu, dans sa personne, à la Suisse dont il représentait si dignement les qualités solides d'intelligence, de savoir, d'activité et de persévérance dans le travail.

III

La mission de Feer-Herzog à l'Exposition de Paris nous amène à parler des autres missions dans lesquelles notre concitoyen a

été appelé à représenter son pays, et notamment de ses travaux sur la question monétaire. — C'est le côté plutôt européen que suisse de sa vie ; c'est peut-être le moins apprécié et c'est cependant, de l'avis des hommes compétents, celui qui fait le plus d'honneur à son talent et à sa science.

Peu de temps après son entrée au Conseil national, Feer avait été nommé rapporteur de la commission chargée d'étudier la question monétaire. Il se mit, suivant son habitude, à la creuser sous toutes ses faces, et il arriva à faire partager à ses collègues la conviction que la Suisse doit adopter l'étalon d'or, et subit en cela une nécessité qui découle de l'histoire de la civilisation moderne. Il proposa en conséquence (1) l'admission en Suisse des pièces d'or françaises ou autres identiques, et la frappe de pièces d'argent au titre inférieur de 8/10; il fallait à cette époque un véritable courage et une conviction bien profonde pour oser soutenir l'idée de l'étalon unique d'or, puisque l'argent faisait prime, et que l'Allemagne avait adopté l'étalon d'argent.

(1) Rapport de la majorité de la commission du Conseil national sur la question monétaire. 14 janvier 1860.

Cet amour pour l'étalon unique d'or a été une des grandes passions de la vie de Feer ; il s'occupait de la question monétaire comme d'un enfant chéri, et dès qu'il avait quelques moments de loisir il lisait, pour se délasser, les ouvrages sur cette matière, comme d'autres lisent un roman en voyage.

En 1865, Feer fut désigné pour prendre part, au nom de la Suisse, avec M. le Dr Kern, à la conférence de Paris qui aboutit à la fondation d'une Union monétaire entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse. Il y défendit, avec l'appui officiel de la Belgique et le concours d'un des délégués français, M. de Parieu, l'adoption de l'étalon d'or, sans parvenir à vaincre les hésitations du ministre des finances de l'empire. Mais la conviction, les études faites en Belgique et la persévérance de M. de Parieu réussirent à provoquer en France une série d'enquêtes des plus remarquables sur ce problème, et la conclusion en fut un préavis conforme de tous points aux idées de notre concitoyen (1).

En 1867, pendant l'Exposition universelle

(1) « La France et ses alliés monétaires, » déposition de M. Feer-Herzog devant le Conseil supérieur du commerce, d'agriculture et d'industrie de France. Paris, Guillaumin et C^e, 1870.

des délégués de la plupart des pays civilisés, réunis à Paris sous la présidence successive de M. de Parieu et du prince Napoléon, et au nombre desquels MM. Kern et Feer représentaient la Suisse, arrivèrent à la même conclusion.

L'Autriche, sous l'impulsion de M. de Hock, ne tarda pas à frapper des pièces de 20 francs et demanda son entrée dans l'Union latine si l'on voulait adopter l'étalon d'or. — La partie allait être gagnée, car l'Allemagne, prise entre l'Autriche, la France et ses alliés monétaires, n'aurait pu manquer d'entrer dans le même système.

Dans un travail, publié en 1869 par le *Journal de Genève* et réuni plus tard en brochure (1), Feer pouvait arriver à cette conclusion :

« L'unification universelle des monnaies attend, pour devenir possible, l'abolition du double étalon, dont l'initiative dépend du ministre actuel des finances en France. La convention de 1865 est l'œuvre partielle d'un de ses prédécesseurs. M. Magne se trouve aujourd'hui en présence d'une tâche infiniment plus belle et plus grande : réaliser les résultats théoriques de la con-

(1) L'unification monétaire internationale, ses conditions et ses perspectives. — Genève, Cherbuliez et C^e, 1869.

férence de 1867, et faire du système français le point de départ du système universel. »

M. Magne n'osa pas. — La guerre franco-allemande survint. — Le moment favorable était passé et l'était peut-être pour toujours, du moins sur la base du système français.

Le nouvel empire allemand s'appropriâ les idées de l'enquête française et de la conférence amérigo-européenne de 1867 ; il adopta l'étalon unique d'or, tout en comptant sur la France et sur ses alliés pour se décharger de son trop plein de thalers, de florins et autres monnaies d'argent. — C'est ici que l'initiative de la Suisse a joué un rôle considérable, sur lequel nous tenons à attirer l'attention spéciale de nos lecteurs. En octobre 1873, Feer publiait, en allemand et en français, une brochure (1) destinée à signaler le danger, à révéler aux gouvernements de l'Union latine la baisse du métal argent, à les rendre attentifs aux probabilités de baisses plus considérables encore, et demandant des mesures de défense contre l'exploitation probable de l'or français et son rem-

(1) *Or ou argent*. Aarau, Sauerländer, octobre 1878.

placement par les monnaies d'argent, frappées avec le métal provenant des ventes allemandes.

En outre, Feer persistait à recommander l'adoption de l'étalon d'or, parce que, selon lui, la baisse de l'argent n'était pas temporaire et n'avait pas pour seule cause les ventes allemandes ; elle lui paraissait irrémédiable et définitive, parce que la production des mines d'argent avait considérablement augmenté dans le monde entier, et que, d'autre part, les besoins d'argent, en Asie, allaient constamment en diminuant. Feer voyait dans cette baisse un fait social considérable, mais absolument inévitable, aussi inévitable que la substitution de l'acier à la fonte de fer dans la fabrication des rails.

La Société suisse du commerce et de l'industrie, présidée alors par M. Ott-Trümpler, à Zurich, adopta les idées formulées par Feer, et demanda au Conseil fédéral de provoquer la réunion d'une nouvelle conférence monétaire des Etats de l'Union latine, en janvier 1874. — Feer y représenta la Confédération avec M. le Dr Lardy, et réussit à faire prévaloir, en grande partie, les instructions du Conseil fédéral, malgré l'opposition opiniâtre d'un des grands financiers parisiens, M. le baron de Soubeyran. Il

fut décidé que le système du libre monnayage des deux métaux pour le compte des particuliers serait abandonné; que le monnayage de l'or resterait seul libre, et qu'un contingent fixe serait attribué à chaque Etat pour les frappes d'écus de 5 fr. en argent. Le jeu normal du double étalon était abandonné; le danger le plus pressant était conjuré; les Allemands ne pouvaient plus venir faire transformer en écus de 5 fr., à Bruxelles ou à Paris, leurs 1,726 millions de thalers d'argent ou de florins; les pièces de 20 francs n'émigreraient plus immédiatement (1).

Mais il importait de ne pas abandonner la lutte; pendant les années subséquentes, la baisse de l'argent ne fit que s'accroître et vint confirmer de plus en plus les appréciations de Feer. Mais les appétits allaient en croissant; des Etats obérés, comme l'Italie, obligée de payer à l'étranger une partie des intérêts de sa dette, avaient un vif désir de pouvoir acheter du métal argent à 10 % de perte à Londres, pour gagner ces 10 % en transformant ce métal en monnaie. De nouvelles conférences furent nécessaires en

(1) Rapport au Conseil fédéral sur la conférence monétaire de janvier 1874, par Feer-Herzog et Lardy. — Aarau et Paris, mars 1874.

1875 et en 1876; Feer y fut délégué de nouveau avec M. le Dr Kern (1), et des limitations considérables furent aussi acceptées par tous les Etats de l'Union, en ce qui concerne les frappes d'écus de 5 francs en argent.

La France, la Belgique et la Suisse renoncèrent même à faire usage du contingent auquel elles avaient droit par la convention, et le monnayage de l'argent fut de fait arrêté dans toute l'Union, sauf en Italie.

En 1878, à l'occasion de la troisième exposition de Paris, les Etats-Unis d'Amérique demandèrent à renouveler la conférence universelle déjà tenue lors de l'exposition précédente de 1867. Seulement l'Union américaine, qui s'était montrée très vivement attachée en 1867 au système de l'éta-lon unique d'or, venait, en 1878, se faire l'avocat de l'argent, à la demande des propriétaires des grandes mines d'argent du Nevada; le moment fixé par la loi américaine pour la reprise des paiements en espèce allait arriver; de violentes questions sociales agitaient les Etats-Unis, où, comme en Suisse avec M. Joos, on trouvait des

(1) Rapports sur les conférences monétaires de janvier et février 1875 et 1876, par MM. Kern et Feer-Herzog. — Berne. K. de Wys.

amis dévoués du papier-monnaie avec cours forcé, notamment les agioteurs, les socialistes, les fermiers de l'Ouest, désireux de rembourser leurs créanciers hypothécaires avec du papier aussi déprécié que possible, etc. En même temps, comme l'Union latine allait arriver à son terme, le cabinet de Washington, guidé par les amis des mineurs du Nevada, crut devoir tenter un grand coup, et demander à l'Europe la fixation d'un rapport universel de valeur entre l'or et l'argent. En d'autres termes, les Etats-Unis, producteurs d'argent, marchands d'argent, nous demandaient de nous engager à leur payer toujours au même prix et fort cher leur marchandise. Feer-Herzog, qui avait fait des Etats-Unis, de leur histoire monétaire, politique et financière, une étude approfondie, et qui laisse sur ce pays un grand ouvrage inachevé, était mieux que la plupart de ses collègues, préparé pour aborder cette réunion internationale, en vue de laquelle il avait du reste publié une brochure (1).

On peut dire qu'à cette seconde confé-

(1) Rapport présenté à l'Union suisse du commerce et de l'industrie sur l'état actuel de la question monétaire, par C. Feer-Herzog. — Zurich, juillet 1878.

rence universelle, Feer a été reçu comme un des princes de la science monétaire ; un seul délégué lui était peut-être supérieur, sinon par les connaissances théoriques, du moins par l'expérience pratique de ces matières, c'était M. Goschen, premier commissaire de la Grande-Bretagne. En sa qualité d'ancien ministre du cabinet Gladstone, et de président de la grande commission anglaise d'enquête sur la question monétaire, en raison surtout de la circonstance que l'Angleterre a l'étalon d'or en Europe et l'étalon d'argent aux Indes et du fait que Londres est le principal marché des métaux précieux, la parole de M. Goschen avait certainement un poids plus considérable que toute autre.

Et cependant, c'est peut-être plus encore la fermeté de Feer-Herzog, sa mordante ironie contre certains procédés américains, sa merveilleuse mémoire et sa science inépuisable, qui ont amené le rejet des demandes des Etats-Unis. En tous cas, c'est lui qui a supporté l'effort de la lutte. Avec une persévérance de doctrinaire, une passion quelquefois déjà malade, il tenait tête aux trois ou quatre délégués américains, parlait en français, en anglais, étonnant tous ses collègues par l'abondance de ses arguments et

parfois aussi par sa franchise toute républicaine. On peut dire, sans crainte d'être démenti, que Feer a, dans cette conférence universelle de 1878, fait honneur non seulement à son pays, mais à la science européenne tout entière (1).

Du reste, les faits sont venus donner une éclatante confirmation, depuis quelques mois, à l'affirmation constante de Feer que la baisse de l'argent-métal n'était pas passagère et n'était pas due aux seules ventes de l'Allemagne ; la chancellerie de Berlin a cessé ses ventes, et cependant l'argent est loin d'être remonté au pair. Feer-Herzog ne pouvait pas espérer une meilleure démonstration du bien-fondé de ses vues.

IV

A peine cette conférence universelle et ce grand débat étaient-ils terminés, que les quatre ou cinq Etats de l'Union dite latine reprenaient, en octobre et novembre 1878,

(1) La conférence monétaire américaine, par Feer-Herzog et Lardy, Berne, 1878. Imprimerie K.-J. Wyss.

l'examen des bases de leur entente monétaire ; une deuxième conférence, dans laquelle MM. Feer et Lardy continuaient à être délégués de la Suisse, mit cette fois en pratique définitive, pour toute la durée de la nouvelle Union, l'interdiction absolue des frappes d'argent (1). C'était la réalisation, aussi complète que les stocks monétaires actuels le permettaient, du programme de notre éminent compatriote. Ce qui ne veut pas dire que la question soit close.

Le stock d'or de la Banque de France va chaque année en diminuant, et ce grand réservoir se remplit toujours plus d'argent ; quand la Banque veut mettre ses gros écus en circulation, il lui en rentre trois pour deux qu'elle émet ; encore deux ou trois mauvaises récoltes, et on verra peut-être se poser très sérieusement la question de savoir si la France et l'Union latine sont, au point de vue monétaire, un pays d'or ou un pays d'argent. Si le commerce britannique se prononce pour la dernière alternative, il peut facilement en résulter une augmentation de 5 à 10 % sur le prix de toutes choses dans nos pays. Comme on le voit,

(1) La conférence monétaire latine, rapport du Conseil fédéral. — Décembre 1878.

quelque ardues que puissent paraître ces questions, elles sont peut-être beaucoup plus importantes pour l'Europe que les neuf dixièmes des affaires dont les colonnes des journaux sont trop souvent encombrées.

Peu de temps avant sa mort, Feer-Herzog a eu la satisfaction d'apprendre qu'un envoyé du gouvernement américain, M. Walker, venu en Europe l'été dernier pour tenter de renouveler les démarches de 1878 en faveur du bimétallisme, n'avait été reçu ni à Paris par M. Léon Say, ni à Berlin par M. de Bismarck; Feer suivait ou faisait suivre par des amis tous les pas de cet agent, et il a fait tout ce qui dépendait de lui, il faut le reconnaître, pour amener sa déconvenue.

Dans la question des billets de banque, Feer Herzog avait pris une position très nette et très décidée contre les partisans du monopole, et il avait combattu, par sa parole et par ses écrits, les idées fausses qui circulaient et qui circulent encore dans le public sur le billet de banque que l'on s'obstine, malgré toutes les démonstrations contraires, à confondre avec le papier monnaie.

Cette question importante l'a occupé à plusieurs reprises, dans les derniers temps de sa vie, et nous avons eu l'occasion d'a-

nalyser une intéressante brochure publiée par lui sur ce sujet.

V

Il nous reste à dire, en terminant cette longue étude, quelques mots de la nature de l'esprit politique de Feer-Herzog. Son ardeur a été souvent interprétée comme animée par l'esprit de domination, sa persévérance comme la preuve d'appétits autoritaires, la fermeté de ses convictions comme une maladie de doctrinaire, son mépris de la recherche de la popularité comme de l'orgueil. — Feer n'avait pas l'abord facile, et, comme le disait sur sa tombe M. le conseiller national Haberstich, il possédait peu de ces agréments extérieurs qui imposent de prime abord la sympathie.

C'est en voyant l'œuvre qu'on arrive à juger l'ouvrier. Ce que nous avons dit des résultats de l'activité de Feer prouve assez combien cet homme a su s'oublier lui-même pour se consacrer à son pays. Pourquoi a-t-

il sacrifié une vie de famille heureuse, respectée ; pourquoi a-t-il abrégé ses jours en travaillant comme un homme libre seul sait le faire, et accepté toutes les corvées et tous les déboires de la vie publique ? A quel mobile a-t-il obéi ? — Simple besoin de sa nature ; impossibilité de rester en repos, disent les uns. — Pour nous, qui avons eu le bonheur de le connaître de près et qui avons cherché, pendant de longues années de relations personnelles et de correspondance suivie, à pénétrer le secret de cette âme noble et fière, notre conviction est que Feer-Herzog a constamment agi sous l'inspiration du plus pur amour de son pays. Il connaissait à fond l'histoire de notre Suisse dans les temps modernes ; il avait en particulier étudié avec une préférence marquée l'époque de la République helvétique, à laquelle se rattache étroitement la fondation du canton d'Argovie. Nous l'avons entendu dire que plusieurs des chefs de l'époque helvétique avaient eu le seul tort d'être nés trop tôt.

Feer croyait que l'avenir de la Suisse dépend d'une marche décisive vers une plus grande centralisation ; il avait trop voyagé hors de notre pays, il était en relations avec trop d'hommes influents en Italie, en France, en Allemagne, pour ne pas avoir compris

la gravité du mouvement de nationalisation qui a entraîné nos voisins et a formé à nos portes trois grandes unités dotées d'organes communs, d'une langue, d'une législation, d'une administration communes; il avait la conviction qu'à la longue, la Suisse ne pourrait plus conserver sa place honorable parmi les pays progressifs et avancés, si elle persistait dans la voie, mesquine à ses yeux, des petites vies cantonales. Dans sa pensée, la Suisse devait marcher à l'unification de sa législation civile, pénale et commerciale, de ses institutions de crédit, de ses mœurs, pour conserver un centre de gravité capable de résister au courant des nationalités, si puissant à une époque où les distances sont diminuées du centuple comparativement à l'époque de la République helvétique.

Doué de trop de bon sens pour vouloir copier servilement l'état de choses antérieur à l'Acte de Médiation, il a consacré le meilleur de son âme et de ses forces aux diverses œuvres de nature à faire marcher notre pays dans la voie qui constituait à ses yeux la sécurité de l'avenir. Voilà, croyons-nous, le secret de cette vie si bien remplie, le souffle qui l'a inspirée d'un bout à l'autre, et qui a fait de Feer un des plus ardents champions de la Constitution fédérale avortée de 1872.

On peut être d'une opinion diamétralement opposée à celle de Feer-Herzog ; on peut avoir la conviction qu'une grande liberté de mouvement doit au contraire être laissée à chacun des membres de la famille helvétique, pour que tous se sentent à leur aise dans les différentes chambres de la maison commune. — Il n'en reste pas moins certain qu'une vie aussi constamment guidée par des vues d'ordre supérieur, aussi désintéressée, aussi pleinement consacrée à la patrie, est digne de tout notre respect. Tant que nos démocraties sauront placer à leur tête des hommes de la valeur de Feer-Herzog, et tant que des hommes de sa fortune, de ses talents et de son honorabilité sauront se mettre au service de la démocratie suisse, notre pays sera assuré de traverser, sans trop de troubles, les crises les plus dange-reuses.

N920044051

Zentralbibliothek Zürich



ZM03412904

